

Soutien aux associations d'insertion - Deuxième répartition - Année 2002 - Association Le Roseau - Subvention exceptionnelle

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : La délégation économique a en charge le domaine de l'emploi et notamment celui de l'insertion par l'économique.

A ce titre, la ville participe, avec différents partenaires institutionnels :

- à des organes officiels : Comité Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), Comité technique Fonds Social Européen (FSF), groupe de travail

- à des groupes de réflexions : lutte contre l'illettrisme

- à la mise en place d'actions pour les populations les plus fragiles, notamment par le moyen du contrat de ville et en liaison avec le dispositif PLIE.

Les opérateurs chargés de la mise en oeuvre des plans d'actions sont les associations d'insertion avec lesquelles nous avons depuis plusieurs mois engagé des négociations pour mieux définir notre collaboration.

Par ailleurs, le contexte national de soutien aux associations est en plein «chamboulement». Cette situation fragilise les partenaires qui interviennent dans ce champ.

De plus, localement, plusieurs structures rencontrent de grosses difficultés. Ainsi l'Association le Roseau qui gère un CHRS et des activités d'insertion (blanchisserie, atelier de mécanique) a engagé un plan de restructuration qui amènera l'association à se dégager du champ de l'insertion.

Une réflexion est en cours avec les associations afin d'affiner les critères pour l'attribution de l'aide de la Ville.

Ces modalités devraient être opérationnelles en 2003.

Il convient de préciser qu'une recherche de partenariat nouveau est en cours.

Ainsi un chantier découverte est mené avec l'Association INTERMED et la CAPEB pour la réhabilitation d'un appartement municipal. Au terme de ce chantier six personnes pourront intégrer une entreprise du bâtiment.

Il est proposé l'attribution des subventions suivantes au titre de la deuxième répartition pour l'exercice 2002 :

Association GARE-BTT	22 856 €
Association INTERMED	9 143 €
Association LE ROSEAU	9 143 €
Association JEAN EUDES	3 657 €
Association Julienne JAVEL	9 142 €
Association ALTERNATIVE-CHANTIERS	2 279 €
Total	56 220 €

En cas d'accord, ces subventions seront prélevées sur l'imputation 92.523.6574 service 30200.

Par ailleurs, les coûts de restructuration de l'Association le Roseau nécessitent un soutien financier exceptionnel de l'État et des Collectivités.

Aussi, il est proposé que la Ville participe à cet effort en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 7 622,50 € imputée au chapitre 92.523.6574 CS 30200 abondée par un transfert de crédits du chapitre 938 des dépenses imprévues, le Centre Communal d'Action Sociale devant verser une subvention d'égal montant.

Le Conseil Municipal est appelé à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Mme MOZER ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.